

Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle

Mention Développement durable et aménagement

Spécialité Espaces ruraux et développement local

RNCP13039 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paul Valéry - Montpellier 3

<http://www.univ-montp3.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif est de former, des acteurs professionnels de l'aménagement rural, des chargés de mission, des responsables de territoires de projets (Pays, PNR, etc.) aptes à conduire, dans des contextes territoriaux différenciés, des stratégies en matière de développement local.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Conduite de projets de l'échelle micro-locale à l'échelle régionale : Synthèses documentaires, traitement de données, enquêtes, entretiens, Relevés et observations de terrain, Montage de scénarios, stratégies d'interventions, programmes d'actions, Animation de groupes de travail, Restitution : rapport, diaporamas, présentation orale.
- Finances locales, économie des projets
- Connaissance des règles de fonctionnement des principales structures et des acteurs agissant dans le développement local et l'aménagement
- Maîtrise juridique des outils de l'aménagement
- Montage de dossiers thématiques
- Maîtrise des outils techniques de l'aménagement : Traitement de données, Cartographie, Systèmes d'information géographique, photo-interprétation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

fonction publique d'Etat et territoriale,
bureaux d'études,
associations...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- concours de la fonction publique territoriale (ingénieur subdivisionnaire territorial)
- Chargés de mission et d'études dans des organismes privés (bureaux d'études), dans des associations en charge du développement et dans le secteur public (Collectivités territoriales, Communautés de communes, Pays, Communautés d'agglomération, Parc naturels régionaux, Chambres consulaires etc..)
- Coordinateurs de conception, Agents de développement de projets dans les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics territoriaux, les Sociétés d'économie mixte, les bureaux d'études.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

40% Enseignants-chercheurs et 60% professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13039/>